

Direction générale des ressources
humaines Sous-direction de l'attractivité
des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions du président de jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP, section génie mécanique, option maintenance des systèmes mécaniques automatisés, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Emmanuel SERNA
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Sophie PYSNIAK
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

Membres du jury

Mme Stéphanie AFONSO
Professeure de lycée professionnel

Académie de LYON

M. Richard BAUGUIL
Professeur de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Mme Marjorie BRELLE
Personne à compétences particulières

Académie de LILLE

Mme Gwenaëlle GUEGUEN
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANTES

M. Sébastien LEPAYSANT
Professeur certifié

Académie de NORMANDIE

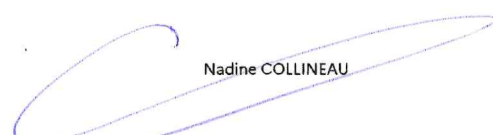
M. François MARCHESIN
Professeur de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU